

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 182

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 BIS AE

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« dédiés aux logements »

les mots :

« consacrés au logement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.